Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB02724-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 027/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Attribution d'une Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour élection (IFCE), dans le cadre des élections Législatives des 30 Juin et 7 Juillet 2024

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant aux Conseillers que lors des élections Législatives des 30 Juin et 7 Juillet 2024, Monsieur Jean-Pascal Gil, Directeur Général des Services, a effectué des heures supplémentaires,

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire d'indemniser cet agent sur la base de l'IFCE,

CONSIDERANT que conformément au Décret n° 91-875, il appartient à Monsieur le Maire de fixer par Arrêté les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'I.F.C.E.,

CONSIDERANT que le paiement de cette indemnité sera effectué pour chaque consultation électorale, telles que visées en objet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB02724-DE

VU la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le Décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la Loi du 26 Janvier 1984 précitée,

VU le Décret n° 2002-63 du 14 Janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

VU l'arrêté du 14 Janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S.,

VU l'Arrêté ministériel du 27 Févier 1962, relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection,

VU la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 (DGCL-FPT3/2002/N.377),

VU les crédits inscrits au budget 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE** :

- **Décide** d'instituer selon les modalités et suivant les montants définis dans l'Arrêté du 27 Février 1962 et du Décret 2002-63, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles et à signer tous actes ou documents relatifs à cette affaire, et notamment les arrêtés correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETISSIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB02824-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 028/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Travaux de réhabilitation et d'extension du Cabinet Médical – Demandes de subventions

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que la désertification médicale est un phénomène qui touche la grande majorité des Communes, particulièrement celles situées dans des territoires ruraux, et que de nombreuses Communes voient partir leur médecin à la retraite, sans qu'ils soient remplacés,

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, un seul médecin exerce au sein du Cabinet Médical d'Argeliers,

CONSIDERANT que la question du devenir de l'offre de soins sur le Village, doit rester, pour les élus, une préoccupation constante,

CONSIDERANT la Délibération en date du 16 Décembre 2021, par laquelle la Conseil Municipal a approuvé l'acquisition du bâtiment et de ses abords, abritant l'actuel Cabinet Médical,

CONSIDERANT que dans la continuité de cette décision, et afin de rendre plus attractif ce bâtiment, la Municipalité a saisi un Architecte, en la personne d'Adeline DOUGE, afin de lui confier la mission d'élaborer un projet de réhabilitation et d'extension, de l'actuel Cabinet Médical,

CONSIDERANT que ce projet prévoit une modernisation et un agrandissement de l'actuel Cabinet,

CONSIDERANT que deux Cabinets supplémentaires seront créés, une salle d'attente unique sera aménagée en centralité du bâtiment, que celle-ci desservira de part et d'autre, les quatre Cabinets Médicaux,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB02824-DE

CONSIDERANT que les menuiseries extérieures et intérieures seront changées, un système de chauffage par climatisation réversible, sera installé, l'isolation sera renforcée, un nouveau revêtement au sol sera mis en œuvre, les façades seront retraitées et équipées de persiennes coulissantes et fixes, offrant des matériaux mixtes, tels que le bois et le métal,

CONSIDERANT que la Commission « Travaux » a émis un avis Favorable à ce projet de rénovation et d'extension,

CONSIDERANT le coût global de ce projet, estimé à 197 848 € HT,

CONSIDERANT qu'afin de boucler le plan de financement, il vous est proposé de solliciter au titre de l'Exercice 2025, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, pour l'obtention de subventions, et réduire ainsi la part communale,

CONSIDERANT que dans cette optique, le plan de financement pourrait être le suivant :

Etat (DETR)	59 354,40 €	30 %	A solliciter
Grand Narbonne	39 569,60 €	20 %	A solliciter
Conseil Départemental	29 677,20 €	15 %	A solliciter
Conseil Régional	29 677,20 €	15 %	A solliciter
Commune	39 569,60 €	20 %	A solliciter
TOTAL HT	**197 848,00 €**	**100 %**	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITE** :

- **Approuve** dans le cadre de l'Opération portant sur la réhabilitation et l'extension du Cabinet Médical, le plan de financement correspondant, tel que présenté ci-dessus,
- **Sollicite** l'Etat, au titre de la DETR 2025, les Collectivités Régionale et Départementale, ainsi que la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, au titre du dispositif relatif aux Fonds de Concours, pour l'obtention de subventions, permettant ainsi de réduire la part d'investissement de la Commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document de type administratif, technique ou financier, relatif à la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire,
Gérard LETESSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	**Date du Dépôt en Préfecture : ……..** **Date de Publication : ……..** **ou de Notification**

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB02924-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 029/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Prime annuelle – Exercice 2024

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant aux Conseillers que, tous les ans, la Commune verse aux Agents Communaux, une prime annuelle de fin d'année,

CONSIDERANT que cette prime a été instituée depuis les années 1980, et, de ce fait, est donc antérieure à la Loi du 26 Janvier 1984, et qu'à ce titre, au regard de la Jurisprudence, elle constitue un avantage acquis,

CONSIDERANT que depuis la mise en place du RIFSEEP, le 1er Août 2022, cette prime a été supprimée et intégrée à ce nouveau dispositif,

CONSIDERANT que les Agents relevant de la Filière « Police Municipale », ne sont pas concernés par le RIFSEEP,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB02924-DE

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le versement d'une telle prime à ces Agents, pour un montant global de 3 200 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE :**

- **Approuve** le versement d'une prime annuelle au Personnel communal, pour un montant global de 3 200 €, se répartissant ainsi qu'il suit :

NOM Prénom	PRIME
BALES Franck	1 600
BUISSON Romain	1 600

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des Délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETELLIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : ..... Date de Publication : ..... ou de Notification

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 030/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Prestation « Conseil et Assistance au recrutement » Prestation « Conseil et Assistance au recrutement », proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, et en vertu du Code Général de la Fonction Publique, ainsi que de la Délibération de son Conseil d'Administration en date du 8 Décembre 2014, a développé au service de ses Collectivités Territoriales partenaires, la mission facultative supplémentaire suivante : Conseil et Assistance au Recrutement,

CONSIDERANT que les conditions générales de mise en œuvre de cette prestation, sont indiquées dans la convention proposée par le Centre de Gestion,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03024-DE

CONSIDERANT que cette convention est établie et adaptée pour chaque recrutement, et qu'elle fait mention, notamment, de l'intitulé du Poste, du Cadre d'Emploi, des Grades correspondants et de la date prévisionnelle de prise de Fonction,

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire, d'adhérer à ce Service, et ce pour tout recrutement à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE** :

- **Décide** d'adhérer au Service « Conseil et Assistance au recrutement », proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les différentes conventions correspondantes, à conclure avec le Centre de Gestion de l'Aude, et ce pour tout recrutement, ainsi que tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETESSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …… Date de Publication : …… ou de Notification

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03124-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 031/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Création d'un emploi d'ATSEM

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que Madame Mercédès BARTHEZ exerce aujourd'hui les Fonctions d'ATSEM, en tant que Fonctionnaire,

CONSIDERANT qu'à compter du 1er Février prochain, Madame BARTHEZ a souhaité faire valoir ses droits à la retraite,

CONSIDERANT qu'afin d'anticiper son remplacement, il convient de créer un emploi d'ATSEM à temps complet, sur les grades d'ATSEM Principal de 2ème Classe et d'ATSEM Principal de 1ère Classe,

CONSIDERANT que cet emploi sera occupé prioritairement par un Fonctionnaire, mais, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel, titulaire obligatoirement du CAP Petite Enfance, et ce sur la base de l'Article L 332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03124-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE :

- **Décide** la création à compter du 1er Février 2025, d'un emploi d'ATSEM dans les Grades d'ATSEM Principal de 2ème Classe et d'ATSEM Principal de 1tre Classe, pour exercer les missions dévolues à une ATSEM,
- **Dit** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire, et qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 2° du CGFP.
- **Dit** que cet agent contractuel serait recruté pour une durée maximum de 3 ans, compte tenu de la spécificité des Fonctions,
- **Dit** que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse, et que la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée,
- **Dit** que l'agent contractuel ainsi recruté, devra justifier du diplôme du CAP Petite Enfance et que sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- **Dit** que le recrutement d'un agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, conformément aux articles 2-2 à 2-10 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,
- **Précise** que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire
Gérard LEDEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : ..... Date de Publication : ..... ou de Notification

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03224-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 032/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de Ginestas – Emprunt globalisé 2025

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant que depuis maintenant plusieurs années, le Syndicat de Voirie de la Région de Ginestas effectue sur notre Commune certains travaux relatifs à l'aménagement et à la sécurisation de voies, chemins ou espaces publics,

CONSIDERANT que pour 2025, le programme de travaux a été estimé à 100 000 €,

CONSIDERANT que celui-ci sera consacré aux chemins communaux, ainsi qu'aux voiries du Village, notamment celles qui ont subi d'importantes dégradations, et pour lesquelles le Grand Narbonne n'interviendra pas sur les réseaux humides, durant ce mandat,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03224-DE

CONSIDERANT que pour financer ces travaux, la Commune peut demander au Syndicat de Voirie de faire un emprunt pour son compte,

CONSIDERANT que le remboursement de cet emprunt se ferait par fiscalisation ou bien par budgétisation,

CONSIDERANT qu'il convient de se prononcer sur le montant de l'emprunt 2025 et sur les modalités de son remboursement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **par 15 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA et Patricia POHER) et 1 ABSTENTION (Denis MEURET) :**

- **Demande** au Syndicat de Voirie de réaliser un emprunt de 100 000 € afin de financer les travaux du programme 2025,
- **Décide** que le remboursement de cet emprunt se fera par fiscalisation,
- **Autorise** à Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire,
Gérard LE TEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03324-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 033/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Convention de mise à disposition de locaux, à conclure avec la Commune de Bize-Minervois, membre du Groupement d'Intérêt Public Ma Santé, Ma Région.

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant que par Délibération en date du 20 Juin 2023, le Conseil a sollicité l'adhésion de la Commune d'Argeliers au Groupement d'Intérêt Public « Ma Santé, Ma Région », et approuvé la convention correspondante.

CONSIDERANT que par la même Délibération, le Conseil a aussi DIT, que dans le cadre d'un tel dispositif, le Cabinet Médical d'Argeliers participera au déploiement de l'offre de soins, en tant que site satellitaire,

CONSIDERANT que dans cette optique, un médecin recruté dans le cadre du GIP et exerçant actuellement sur le Centre de Santé de Bize-Minervois, Commune d'accueil du dispositif, tiendra prochainement des permanences hebdomadaires, au sein du Cabinet Médical d'Argeliers,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03324-DE

CONSIDERANT que pour ce faire, il convient que la Commune d'Argeliers mette ses locaux à disposition de la Commune de Bize-Minervois, membre du GIP, et ce dans le cadre de l'aller-vers,

CONSIDERANT que cette démarche ne peut se formaliser que par une convention de mise à disposition de locaux, à conclure entre les deux Communes, et qui en fixe les modalités d'exécution,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITE** :

- **Approuve,** dans le cadre de l'aller-vers, la convention de mise à disposition de locaux pour le Centre de Santé Ma Région, situé à Bize-Minervois, à conclure entre les Communes d'Argeliers et Bize-Minervois,
- **Dit** que les coûts à la charge de la Commune d'Argeliers, seront déduits de sa participation financière au Groupement, qui reste à fixer contractuellement,
- **Autorise** à Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03424-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 034/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Cimetière communal – Modification des tarifs

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant que conformément aux dispositions inscrites aux articles L 2213-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est seul compétent pour fixer les tarifs des concessions perpétuelles et des cases dans un colombarium,

CONSIDERANT que ces tarifs prennent en compte les dépenses devant être supportées par la Commune, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celles relatives à la reprise des concessions non renouvelées ou abandonnées,

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des concessions et des cases, ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03424-DE

Concessions perpétuelles dans les cimetières
Forfait de 510 €, pour les dimensions suivantes : 1,5m / 2,5m
Cette recette sera répartie ainsi : 1/3 Budget CCAS et 2/3 Budget Commune

Cases perpétuelles au Colombarium
Prix d'une case : 750 €
Cette recette sera répartie ainsi : 1/3 Budget CCAS et 2/3 Budget Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE** :

- **Décide** de fixer les tarifs des concessions et des cases au colombarium, tels que présentés ci-dessus,
- **Précise** que cette Recette sera répartie pou 1/3 sur le Budget du CCAS et pour 2/3 sur le Budget Principal de la Commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03524-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 035/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Cave Coopérative « La Languedocienne et ses Vignerons » - Remboursement au profit de la Commune, des consommations d'eau brute, pour l'Exercice 2023

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, rappelant qu'entre 2017 et 2022, les consommations d'eau brute de la Cave Coopérative avaient été comptabilisées sur le compteur de la Commune,

CONSIDERANT que par Délibération en date du 19 Décembre 2023, le Conseil a régularisé cette situation, en refacturant à la Cave, les consommations correspondant à cette période,

CONSIDERANT que pour 2023, le montant des consommations relevant de la Cave Coopérative, associé aux diverses redevances et taxes, a été chiffré par BRL à 1 149,64 € TTC,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03524-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE** :

- **Valide** le principe de remboursement par la Cave Coopérative, des volumes consommés en 2023, pour un montant TTC de 1 149,57 €,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer le Titre de Recettes correspondant, ainsi que tous actes et tous documents relatifs à cette affaire, et notamment le titre de recettes correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETELLIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03624-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 036/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association Tennis Club d'Argeliers

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que cette année, à l'occasion de la Fête de la Musique, l'Association « Tennis Club d'Argeliers », a pris en charge l'animation musicale, pour un coût TTC de 450 €,

CONSIDERANT que, conformément à l'engagement pris par la Commune, il convient de procéder au remboursement de ces frais, et ce par le moyen d'une subvention exceptionnelle,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03624-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE** :

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Tennis Club d'Argeliers », d'un montant de 450 €,
- **Précise** que cette dépense est inscrite au Budget 2024,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous actes ou tous documents relatifs à cet objet, et notamment le mandat correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …… Date de Publication : …… ou de Notification

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03724-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 037/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association le 1907

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que cette année, à l'occasion des festivités du 13 Juillet, l'Association « le 1907 » a pris en charge l'animation musicale, pour un coût TTC de 300 €,

CONSIDERANT que, conformément à l'engagement pris par la Commune, il convient de procéder au remboursement de ces frais, et ce par le moyen d'une subvention exceptionnelle,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03724-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE** :

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Le 1907 », d'un montant de 300 €,
- **Précise** que cette dépense est inscrite au Budget 2024,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous actes ou tous documents relatifs à cet objet, et notamment le mandat correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03824-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 038/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Modification de la dénomination du Lotissement Michel LAUR

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que certaines voies communales nécessitent une modification de leur dénomination, car en effet, le cadastre et la localisation de ces voies par GPS, ne sont pas en adéquation,

CONSIDERANT que cela pose un problème de distribution du courrier ou de tout autre colis,

CONSIDERANT qu'il en est ainsi du Lotissement Michel LAUR,

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03824-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE** :

- **Décide** de remplacer la dénomination actuelle du « Lotissement Michel LAUR », par celle de « Impasse Michel LAUR »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03924-DE

Argeliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 09/10/2024

Délibération N° 039/24

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Le 17 Octobre 2024, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISSIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Stéphane MOUCHARD, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED et Laurent ALBEROLA.

Absents représentés : Manon RENARD, procuration à Myrianne DUPONT ; Antoine MICHEZ, procuration à Bruno RUIZ ; Julien COACOLO, procuration à Amandine PALMIE ; Elisabeth DARROUX-OLIE, procuration à Anne-Emmanuelle JOUANNE ; Elisabeth BEFFY, procuration à Gérard LETEISSIER ; Patricia POHER, procuration à Laurent ALBEROLA.

Absente : Macha CASTEL

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Forêt communale d'Argeliers – Prorogation du Plan de Gestion sur la période 2025/2029.

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant que l'actuel Plan d'Aménagement Forestier de la forêt communale d'Argeliers, conduit par l'Office National des Forêts, arrive à échéance le 31 Décembre 2024,

CONSIDERANT de ce fait, que l'Office National des Forêts a élaboré un projet de prorogation de ce Plan de Gestion, en considérant que :

- Les analyses de l'aménagement 2009-2024, sur la forêt et son environnement, restent en vigueur,
- Les objectifs assignés à cette forêt dans l'aménagement précédent, restent en vigueur pour la période de prorogation, comprise entre 2025 et 2029.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 011-211100128-20241017-DELIB03924-DE

CONSIDERANT qu'en outre, cette prorogation de l'aménagement de la forêt communale permettra :

□ De doter la Commune d'une garantie officielle de gestion durable de la forêt, au regard du code forestier, et ce pour les 5 années à venir,

□ D'acter que les décisions de l'aménagement précédent sont toujours valables et peuvent être prolongées jusqu'au 31/12/2029,

□ De réaliser des coupes réglées,

□ De solliciter des aides forestières,

CONSIDERANT que l'ONF proposera à la Commune, chaque année, un programme de travaux et un programme de coupe, tous deux conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il sera décidé de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment des possibilités budgétaires de la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et par **16 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Laurent ALBEROLA et Patricia POHER)** :

- **Approuve** le projet de prorogation de l'aménagement de la forêt communale, d'une contenance de 41.82 ha, et ses dispositions pour la période 2025-2029,
- **Donne** mandat à l'Office National des Forêts pour demander l'application des dispositions des articles L122-7 et L122-8 du code forestier, au titre de la législation propre à Natura 2000, et ce dans le cadre de cette prorogation d'aménagement,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …… Date de Publication : …… ou de Notification